



AIDE INDIVIDUELLE À LA CRÉATION 2023

Dispositif annuel de soutien aux projets

PRÉSENTATION

Conformément à son plan de mandat, la Ville de Saint-Étienne entend soutenir l'émergence mais aussi le rayonnement des équipes artistiques de son territoire. Dans ce cadre, la Ville s'est dotée d'un dispositif d'aide individuelle à la création en direction des artistes visuels.

Ce dispositif constitue un outil structurant visant à consolider et développer l'épanouissement de la carrière professionnelle des artistes travaillant sur le territoire stephanois et à renforcer le positionnement de Saint-Étienne en tant que ville créative accompagnant la vitalité des acteurs qui oeuvrent à la production artistique et intellectuelle.

S'adressant aux artistes émergents comme aux artistes confirmés, l'aide individuelle à la création a vocation à soutenir les artistes dans le cadre de la réalisation d'un projet personnel ou spécifique visant à accroître leur visibilité et à accompagner, à une période charnière, le développement de leur carrière professionnelle.

NATURE DES PROJETS SOUTENUS

Production dans la perspective d'une diffusion, projet d'édition, travail de recherche.

NB : L'aide individuelle à la création vise à soutenir des projets dont la réalisation est garantie à la date du dépôt des dossiers (engagement du programmateur dans le cas d'une exposition par exemple).

RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Peuvent se porter candidats les artistes en activité justifiant d'un statut professionnel et résidant ou travaillant de manière régulière sur le territoire de la ville de Saint-Étienne.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les artistes doivent envoyer leur candidature par mail exclusivement.

Leur dossier doit impérativement comprendre :

- le formulaire d'inscription dûment complété,
- les pièces détaillées dans le formulaire de candidature.

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- intérêt du projet pour le développement de la carrière de l'artiste,
- caractère créatif et innovant du projet,
- pour les artistes confirmés : stabilité et constance du travail artistique sur le long terme, participation à des expositions à l'échelle locale et hors territoire.

DATE LIMITE DES CANDIDATURES

Les dossiers sont à retourner par mail au format d'un seul PDF (max6Mo) avec pour objet de mail : NOM Prénom -Candidature aide individuelle à la création 2023 à : sophie.thierry@saint-etienne.fr et emma.michel@saint-etienne.fr

Date limite des candidatures : le vendredi 23 juin 2023

Les dossiers incomplets ou envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

saint-etienne.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse postale.....

.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Site internet.....

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- une copie de l'attestation urssaf prouvant l'activité d'artiste-auteur, ou document similaire prouvant le statut professionnel,
- un N° Siret ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures,
- un CV à jour,
- une note d'intention artistique présentant le projet et motivant la demande et son intérêt pour le développement de la carrière de l'artiste (2 pages maximum),
- un portfolio,
- le budget équilibré du projet faisant apparaître l'ensemble des recettes (dont aide individuelle à la création sollicitée) et dépenses,

NB : le montant des aides publiques (aide individuelle à la création comprise) ne peut dépasser 50% du budget global.

- un justificatif de réalisation du projet (confirmation de programmation, lettre d'engagement d'un éditeur etc...),
- le cas échéant, le lien vers le site internet de l'artiste.

Les candidatures devront être envoyées par mail au format d'un seul PDF (max6Mo) avec pour objet de mail : NOM Prénom -Candidature aide individuelle à la création 2023

Date limite des candidatures : le vendredi **23 juin 2023**.

Les dossiers incomplets ou envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.